



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



CSSCT Septembre

La commission SSCT sera présente sur le site de Nancy Lobau le vendredi 20 Septembre.



Le matin nous ferons la visite du service de préparation. Notre objectif est de veiller à votre santé, sécurité et conditions de travail, alors si vous avez le moindre point à nous faire remonter n'hésitez pas à nous contacter.

Vos interlocuteurs **CFDT** présent dans la commission



Céline Dussaucy
(Secrétaire de la commission et titulaire du CSE)



Laurent Jundt
(Suppléant au CSE)



Catherine Legentil
(Déléguée syndicale régionale CFDT et secrétaire adjointe du CSE et titulaire du CSE)



Burger Olivia
(Suppléante au CSE)



Christine Walter
(Représentante syndicale et Déléguée syndicale régionale CFDT)



Léa Gumbinger
(Titulaire au CSE)

Sommaire

- Actualités régionales
- Actualités nationales
- Rappel de vos droits

Réunion mensuelle

Au mois d'Août il n'y aura pas de réunion CSE, il n'y aura donc pas de flash info. La prochaine réunion se déroulera le **5 Septembre sur Nancy**.

N'hésitez pas nous contacter si vous avez des questions à faire remonter à la direction.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LETTRÉ ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Actualités Régionales

Sondage restauration

Vous avez été **592** à avoir voté, un **grand merci à vous !**

Nous avons pris en compte tous vos votes réalisés sur le sondage de la **CFDT** concernant vos préférences entre tickets restaurants ou restauration collective.

Voici les résultats des différents sites (à la majorité)

Tickets restaurants

- Charleville-mézières
- Colmar
- Metz Mercy
- Metz Sablon
- Mulhouse
- Nancy Lobau
- Reims
- Strasbourg Hautepierre



Restauration collective

- Nancy Brabois
- Strasbourg Spielmann
- Troyes



Il y a eu une égalité entre les deux options pour les sites de Chaumont et Jarville en raison du nombre de votants qui est plus faible.

La **CFDT** a présentée les résultats du sondage à la direction Grand Est. A la prochaine réunion CSE de **Septembre**, la **CFDT** portera vos choix pour répondre au mieux à vos préférences. Affaire à suivre...



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Actualités Nationales

Présentation des comptes VYV, frais de santé et prévoyance

Le **Groupe VYV** est le premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Il est issu de **l'union de plusieurs acteurs mutualistes** et de l'économie sociale et solidaire, tels que Chorum, **Harmonie mutuelle**, MGEFI, Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN), et biens d'autres...

Le Groupe VYV met l'accent sur **l'accessibilité à la santé pour tous, la solidarité, et l'inclusion.**

Présentation des comptes

Les comptes 2023 sont dans une bonne dynamique du fait des augmentations de cotisation.

Cependant, le futur PLFSS (projet de la loi de financement de la sécurité sociale) prévoit une augmentation de la consultation généraliste : Impact de 1,5% à 2% de transfert de charge de la sécurité sociale vers les Mutuelle et PMSS (plafond mensuel de la sécurité sociale) en augmentation de 6%.

Le régime frais de santé de l'EFS est très couvrant par rapport à la moyenne du marché.





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Convention médicale

Les principales revalorisations

Signée le 4 Juin 2024

Fin 2024

Consultation
généraliste 30 €

Acte ponctuel du
consultant 60€

Fin 2024 et courant 2025

- Consultations obligatoires de l'enfant donnant lieu à certificat (8e jour, 9e mois et 24e mois) par le pédiatre ou le médecin généraliste de 47,50 € à 60€.
- Consultation psychiatre de 46,70 € à 52 €
- Consultation dermatologue (dépistage mélanome) de 47,50 € à 60 €
- Consultation gynécologue de 31,50 € à 37 €

2026

Nouveau forfait
médecin
traitant valorise
jusqu'à 100 €
pour tout
patient de 80
ans et +

Création d'une
consultation
longue pour les
personnes âgées
à 60 €

Acte de téléexpertise 23€

PLFSS 2025 (projet de la loi de financement de la sécurité sociale)

Des pistes

- Travaux sur les arrêts de travail: réflexions pour allonger le délai de carence et pour une prise en charge patronale plus importante. La cour des comptes propose l'auto déclaration des arrêts de travail de courte durée pour libérer du temps au médecin.
- Réflexion sur l'instauration d'une franchise sur les dispositifs médicaux.
- Projet de réforme des ALD : liste, durée d'attribution, utilisation de l'ordonnance bizona ?
- « Taxe lapin »: 5 € prélevés en cas de rendez-vous non honoré.
- Mise en place d'une Complémentaire Santé Solidaire à moindre coût pour les seniors ?
- Remboursement de certains frais de santé en fonction des revenus ? (bouclier sanitaire)



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Information sur les modalités d'application de loi DDADUE (CP et maladie)

La gestion automatisée est en vigueur depuis le **1er janvier 2024**, octroyant **1,67 jours de congés payés par mois d'arrêt dépassant 30 jours**. Cependant, il n'y a pas d'automatisation pour les arrêts maladie **antérieurs**, qui seront traités individuellement. Ainsi, chaque collaborateur doit envoyer un **courrier en lettre recommandée avec accusé de réception au service des ressources humaines**. Il n'est pas nécessaire d'en renvoyer un si cela a déjà été effectué par ce moyen.



En pratique :

Dès qu'un arrêt **excède 30 jours**, un **entretien** de reprise doit avoir lieu avec les **informations** nécessaires sur le droit aux congés payés. A savoir **quand** et **comment** ils pourront être posés.

Vous avez **15 mois** pour prendre les CP acquis pour un arrêt à **compter de la date d'information**. Vous retrouverez cette information également via le bulletin de paie. Sur Horoquartz, il sera visible sous « Acquis mensuel - **CP MALADIE** ». A ce jour, cette information n'est pas encore visible....

Le dépôt sur le **CET des CP reste à 8 jours/ an**.

Pour la **CFDT** cette information est insuffisante ...

La direction est d'accord avec la **CFDT** concernant la prise des "congés payés acquis pendant un arrêt maladie" à la fin de celui-ci, surtout pour les arrêts prolongés. Cependant, le directeur n'envisage pas d'établir une règle car la prise des congés payés nécessite l'accord du salarié, et pour les courtes périodes d'absence, cela ne semble pas justifié...



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Rappel de vos droits

Absence pour événements familiaux

Evenements

Jours de congés accordés

Mariage et/ou PACS

Pour le salarié : **5 jours**

Mariage

- D'un enfant : **2 jours**
- D'un frère ou d'une soeur : **1 jours**
- De son père ou de sa mère : **1 jours**

Naissance ou adoption

D'un enfant : **3 jours**

Décès

- D'un conjoint/ partenaire/concubin : **5 jours**
- D'un enfant : **5 jours** sauf si l'enfant à - de 25 ans (10 jours) et si l'enfant était lui même parents (7 jours), jours non cumulables.
- D'un père , mère, grand parents, arrière grand parent, petit-enfant, , arrière petit-enfant, frère ou soeur et de leurs conjoints, gendre ou d'une bru, beau père, belle mère, frère ou soeur du conjoint : **3 jours**

Congés pour enfant malade

- Enfant - de 14 ans : **4 jours** par enfant par an (justificatif médical)
- Enfant handicapé - de 20 ans : **4 jours**

Rentrée scolaire

Une demi journée

Annonce d'un handicap chez l'enfant

2 jours



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Demi-journée rentrée scolaire

Grâce aux négociations entre la Direction et les Organisations Syndicales Représentatives, dont la **CFDT**, la convention collective EFS autorise une demi-journée d'absence pour les parents d'enfants scolarisés, et ce, jusqu'à la rentrée en sixième incluse.

Pour les salariés concernés, pensez à anticiper la pose de cette demi-journée sur Horoquartz. Vos élus **CFDT** vous rappellent qu'il est également possible de compléter cette demi-journée par un congé de toute nature (1/2 journée CP, RCV, ...)



C2P (Compte professionnel de prévention)

Depuis le **1er Septembre 2023**, le dispositif du compte professionnel de prévention (**C2P**) évolue afin de **faciliter** son recours pour le **salarié**. Ainsi de nombreuses dispositions **améliorent** ce dispositif.



Parmi elles, nous pouvons retenir :

- L'abaissement du seuil associé au facteur de risque « travail de nuit » de 120 à **100 nuits pas an** ;
- L'abaissement du seuil associé au facteur de risque « Travail en équipes successives alternantes » de 50 à **30 nuits par an** ;
- Le nombre de points acquis par un salarié sur le C2P est désormais égal à **4 multiplié par le nombre de facteurs de risques professionnels** auxquels il est exposé (nombre auparavant plafonné à 8 lorsque le salarié était exposé à plusieurs facteurs de risques)

C'est une **avancée** pour les **personnels**. Il reste le problème des **personnels à temps partiels** de nuit qui, en dépannant les plannings de jour, **leur pénibilité de nuit n'est pas prise en compte**.



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

LETTRÉ ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Profitez de l'adhésion découverte ?

ETABLISSEMENT
FRANCAIS DU
SANG



Cette adhésion vous permet de bénéficier de tous les avantages et services de la CFDT pendant une période d'essai à l'issue de laquelle vous réglerez votre première cotisation.

L'adhésion découverte c'est pour qui ?

C'est pour tous les travailleurs et travailleuses salarié/es, agentes et agents, indépendantes et indépendants y compris celles et ceux en recherche d'emploi, les jeunes, qu'ils ou elles soient étudiantes ou étudiants salarié/es, en service civique, en contrat d'engagement jeune, etc.

Quels sont les services auxquels vous avez accès ?

Comme tous les adhérentes et adhérents CFDT vous pouvez bénéficier :

- Du réseau de l'expertise des militantes et militants CFDT pour vous guider, vous accompagner dans votre parcours professionnel (conditions de travail, formation, mutation, conflit, etc.)
- D'un accès à l'espace adhérents sur cfdt.fr où vous trouverez un kiosque de publications (CFDT magazine, Syndicalisme hebdo, etc.) et des services pratiques : Réponses à la carte (qui répond à toutes vos questions y compris sur les sujets en lien avec votre vie privée), Job à la carte (plateforme d'aide à la recherche d'un emploi ou d'un stage). Avantages & moi (une billetterie loisirs et culture à tarifs réduits pour les salariés des petites entreprises et du particulier employeur).

Comment ça marche ?

Cette offre est uniquement disponible en ligne, sur cfdt.fr/adhesion

A l'issue de la période d'essai, pour rester adhérent ou adhérente à la CFDT vous n'avez rien à faire ! Vous avez changé d'avis ? Il suffit de résilier votre adhésion via le formulaire de contact de votre espace adhérent.



**Avec l'adhésion découverte,
plus de raison d'hésiter !
Rejoignez-nous !**

Discutons !

Christine WALTER et Catherine LEGENTIL
Déléguées syndicales régionales CFDT EFS
Grand Est

christine.walter67@gmail.com
catherinelegentil@laposte.net



CLICK HERE



P.-S. : Conformément à notre accord, il n'est pas possible de répondre à vos questions via cette messagerie professionnelle
"Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte email, bloquer l'expéditeur."

CFDT EFS GRAND EST - AOÛT 2024